



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 82881

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes rendu public le 27 mai 2015. Pour la mission écologie, développement et mobilité durables, les magistrats préconisent de renforcer la portée de l'autorisation parlementaire concernant le programme 203 - Infrastructures et services de transports en réduisant le recours aux fonds de concours et en résorbant le stock de reports. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

L'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) verse en effet des fonds de concours au programme 203, infrastructures et services de transport, dans deux principaux types de situation : - l'aménagement et la régénération du réseau routier national (RRN) ; - les contrats État-régions (CPER). En effet, l'État étant maître d'ouvrage du RRN, la participation de l'AFITF ne peut pas prendre une autre forme financière. Ce sont les services de l'État qui passent les marchés avec les entreprises chargées de réaliser les opérations et l'AFITF ne peut régler directement les sommes afférant à ces travaux. Par ailleurs, le Gouvernement a confié aux préfets de région la négociation, la conclusion et la gestion des CPER. Pour que les préfets puissent mener à bien cette gestion déconcentrée, il est nécessaire qu'en tant que responsables de budget opérationnel de programme (BOP) ils disposent directement des moyens financiers à affecter aux différentes opérations et aux différents maîtres d'ouvrage, notamment pour les opérations ferroviaires et de transports collectifs. La gestion directe par l'AFITF de ces paiements empêcherait les préfets de jouer pleinement le rôle.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82881

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4877

Réponse publiée au JO le : [30 août 2016](#), page 7803